



CALENDRIER

1^{ER} JANVIER 2022

Recensement des effectifs.

8 JUI 2022
AU PLUS TARD

Délibération de l'organe délibérant de la collectivité fixant le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au comité social territorial et fixant les modalités de son fonctionnement (paritarisme/voix délibérative du collège employeur)

9 OCTOBRE 2022
AU PLUS TARD

Publicité de la liste électorale par voie d'affichage.

DU 9 AU 19 OCTOBRE 2022

Vérifications et réclamations relatives à la liste électorale (par les électeurs)

27 OCTOBRE 2022
AU PLUS TARD

- Dépôt des listes de candidats par les délégués de liste des organisations syndicales remplissant les conditions fixées par l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et vérification de leur recevabilité.
- Affichage au plus tard 2 jours après la date limite de dépôt des listes et rectification des listes le cas échéant (dans un délai de 8 jours francs suivant la date limite de dépôt des listes).

8 NOVEMBRE 2022
AU PLUS TARD

Publicité par voie d'affichage dans les locaux administratifs de la liste des électeurs admis exceptionnellement à voter par correspondance.

Rectification possible de cette liste par l'autorité territoriale entre le 8 et 13 novembre 2022.

28 NOVEMBRE 2022
AU PLUS TARD

Envoi matériel de vote

8 DECEMBRE 2022
JOUR DU SCRUTIN

- Ouverture des bureaux de vote pendant au moins 6 heures pendant les heures de service
- Émargement et dépouillement des votes
 - Proclamation des résultats
 - Établissement du procès-verbal
 - Transmission du procès-verbal au Préfet et aux délégués de liste
 - Publicité immédiate des résultats par voie d'affichage

DU 8 AU 14 DECEMBRE 2022

- Contestation sur la validité des opérations électorales



CONTACTER LE CDG33

Pour toute question relative à l'organisation des élections professionnelles :

Courriel : elecprof@cdg33.fr



DES OUTILS A VOTRE DISPOSITION

Le CDG33 met à votre disposition des outils téléchargeables sur son site www.cdg33.fr

A partir de la page d'accueil du site :
- Cliquez sur **Instances / Carrières**
- Puis **Instances statutaires / Elections professionnelles 2022**
sur le menu de gauche